

RECOMMANDATIONS AUX UTILISATEURS DES CARNETS A.T.A.

VOUS LIMITEREZ LES RISQUES ET DIFFICULTES D'UTILISATION DU CARNET DE PASSAGE EN DOUANE QUI VOUS A ETE DELIVRE OU CONFIE SI VOUS :

- ® Faites viser systématiquement votre carnet par les services douaniers :
1. par le bureau de douane le plus proche du domicile de votre société
 2. de part et d'autre de chaque frontière, à l'entrée et à la sortie de chaque pays, pendant les heures légales d'ouverture des bureaux aux opérations commerciales.

® Respectez impérativement les délais imposés par les douanes lors de tout visa du carnet. En effet, elles sont en droit d'exiger qu'une opération soit réalisée dans un délai inférieur à la durée de validité du carnet : 1 an maximum !

® Restituez le carnet, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy de Dôme Clermont-Ferrand, dès la fin de son utilisation.

La non-observation de ces 3 règles de base fonde les administrations douanières à réclamer les droits de douane, taxes, amendes de régularisation qui sont à charge du titulaire du carnet.

Pour toute information sur la réglementation et la rédaction des carnets ATA vous pouvez consulter le site internet : www.formint.info

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le service ACCUEIL de la CCI :

accueil@puy-de-dome.cci.fr

Florence CHUPIN

Florence.chupin@puy-de-dome.cci.fr

Fabienne BOULICAUT

Fabienne.boulicaut@puy-de-dome.cci.fr

Tel : 04 73 43 43 49

Fax : 04 73 43 43 42

Du lundi au vendredi 8h30/12h30 et 13h30/17h30

Mercredi 8h30/12h30